

# **Règlement intérieur de l'association « Debilum Sanctum »**

## **Article 1 – Adhésion**

### **Article 1-1 – Bulletin d'adhésion**

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion. Doivent y être mentionnés le nom, le prénom, la date de naissance, les numéros de téléphones, l'adresse, ainsi que le mail. S'il advenait que ces informations venaient à changer, les adhérents doivent au plus vite le signaler au Bureau.

Ces informations ne seront pas communiquées, mais ont pour but de permettre à l'association de vous contacter et de vous convoquer aux Assemblées Générales.

### **Article 1-2 – Frais d'adhésion**

Les frais d'adhésion s'élèvent à 5 euros. Ces frais doivent être réglés au moment de l'adhésion. L'article 7 spécifie que cette somme n'est réglée qu'une fois et n'est pas renouvelable lors du reversement de la cotisation annuelle, sauf si la personne a quitté l'association depuis plus d'un an

### **Article 1-3 – Adhérents permanents**

Sont adhérents permanents les personnes qui cotisent pour l'année entière à l'association, comme expliqué à l'article 6-4. Un renouvellement à leur adhésion leur seront proposés expressément à l'échéance de chaque année associative.

Ils ont dès lors la qualité d'adhérent qui leur confère des droits et des obligations.

Ils détiennent un droit de participation à la vie de l'association et un droit de vote.

Ils sont soumis aux obligations prévus au sein de ces statuts, telles que la cotisation.

### **Article 1-4 – Adhérents temporaires**

Un contrat est passé entre l'association et l'adhérent pour une durée de 10 mois.

L'article 6-3 des statuts stipule : ils ne détiennent aucun droit de vote et n'ont pas à participer à la vie de l'association. Toutefois il leur sera proposé pour chaque événement une participation bénévole.

### **Article 1-5 - Bénévoles**

Un contrat passé entre l'association et un bénévole ne concerne qu'une seule activité. Une participation de cinq euros est demandé pour chaque activité, il s'agit d'une participation aux frais notamment d'assurance. Ils n'ont pas de droit de vote à l'Assemblée Générale.

## **Article 2 – Cotisation**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à dix euros.

## **Article 3 – Exercice comptable**

L'exercice comptable prend fin le 30 septembre.

## **Article 4 – Démission**

La démission doit être adressée au président par courrier, daté et signé. Elle n'a pas à être motivée.

## **Article 5 – Assemblées Générales – Modalités applicables aux votes**

### **Article 5-1 - Vote par procuration**

Les adhérents qui ne pourraient être présents à l'Assemblée Générale peuvent faire parvenir à un

autre adhérent qui lui est présent, une procuration de vote. Cette délégation est un document daté et signé mentionnant son nom et ses intentions de vote pour chacun des points de l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'instructions pour l'un des points, il est considéré que cet adhérent s'abstient sur ce point. Pour participer à l'élection du Bureau, il faut joindre un bulletin dans une enveloppe scellée, sa présence doit être mentionnée sur la procuration de vote. Ces documents doivent être présentés au Bureau dès le début de l'Assemblée Générale pour qu'il puisse s'assurer de leur conformité aux présents statuts.

#### **Article 5-2 – Procurations pour les Assemblées Générales Extraordinaires**

Seules seront acceptées les procurations pour motifs sérieux aux Assemblées Générales Extraordinaires.

#### **Article 5-3 - Vote secret**

Les membres présents votent à la main levée. A la demande du bureau ou d'un quart des membres présents, le vote peut se faire à bulletins secrets.

#### **Article 6 – Responsabilité civile**

Comme mentionné à l'article 5 des statuts, l'association Debilum Sanctum couverte par une assurance Responsabilité civile, il s'agit actuellement du contrat numéro [...], passé avec la [...]

#### **Article 7 – Modification du Règlement Intérieur**

Le présent Règlement intérieur pourra être modifié par le Bureau.

Adopté le 22 Octobre 2014

**TONDOLO Michaël**  
Président

**BOURNIER Pierre**  
Secrétaire

**SHERMAN Christie**  
Trésorière